

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE DE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LES VOIES DE MESNIL-ROC'H

TITRE D'OCCUPATION VALANT PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de MESNIL-ROC'H (Ille-et-Vilaine),

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Vu, l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Considérant que, pour des raisons de sécurité et en regard des travaux de réfection de voirie réalisés par l'entreprise POTIN TP de BAGUER PICAN, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, sur le domaine public communal de Mesnil-Roc'h.

A R R E T E

Article 1er :

Du 18/03/2024 à 08 heures, au 02/05/2024 à 17 heures, en raison des travaux de réfection de voirie réalisés par l'entreprise POTIN TP, des mesures de sécurité suivantes pourront être prises à savoir,

- Signalisation et protection de chantier (cônes, barrières, ...)
- Chaussée rétrécie au droit de nos travaux avec interdiction de stationner
- Alternat par B15 C18 ou feux tricolore si besoin.

Ces mesures seront mises en place par l'entreprise POTIN TP.

Lieux d'intervention :

- La Chapelais
- Le Petit Moulin du Rouvre
- La Ville Briand
- Le Clos au Coq
- Les Grandes Maisons
- Le Tertre Guy
- Les Erbregements
- L'Epine
- Lande Sèche
- Clos Roland

Article 2 :

A l'issue des travaux réalisés dans les règles de l'art, l'occupant a l'obligation de restituer l'ouvrage dans un état conforme à la réglementation en vigueur. Un PV de fin de travaux au format numérique devra être transmis au service voirie de la commune de Mesnil Roc'h.

La présente autorisation ne dispense pas le pétitionnaire de vérifier auprès du guichet unique la présence de canalisations et d'adresser aux gestionnaires de réseaux concernés une déclaration de projet de travaux (D.T.).

Article 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté,

Qui sera transmis à :

- Monsieur le Sous – Préfet de Saint Malo
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Combourg,

Et notifié à :

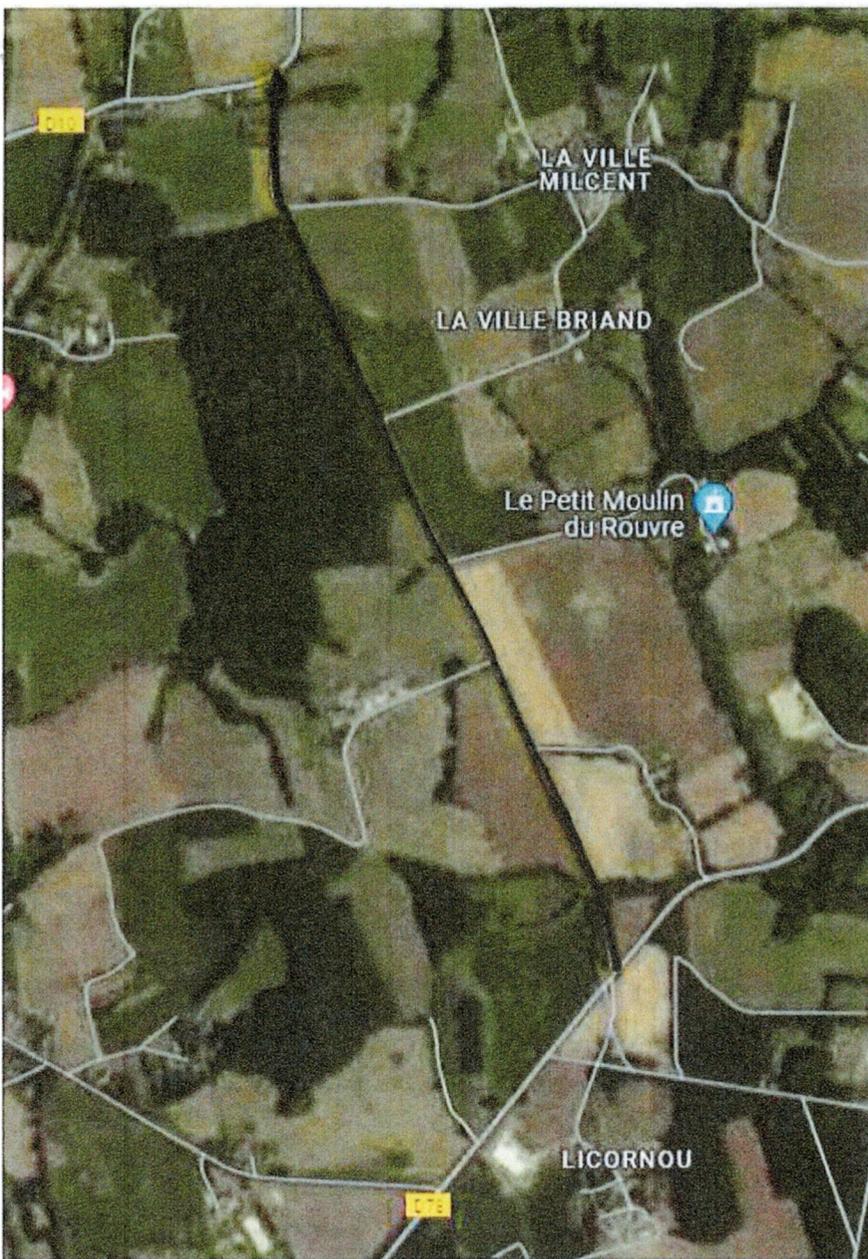
- L'entreprise POTIN TP (M. LOISEL)

FAIT A MESNIL-ROC'H,
Le 18/03/2024
Le Maire,
Christelle BROSELLIER



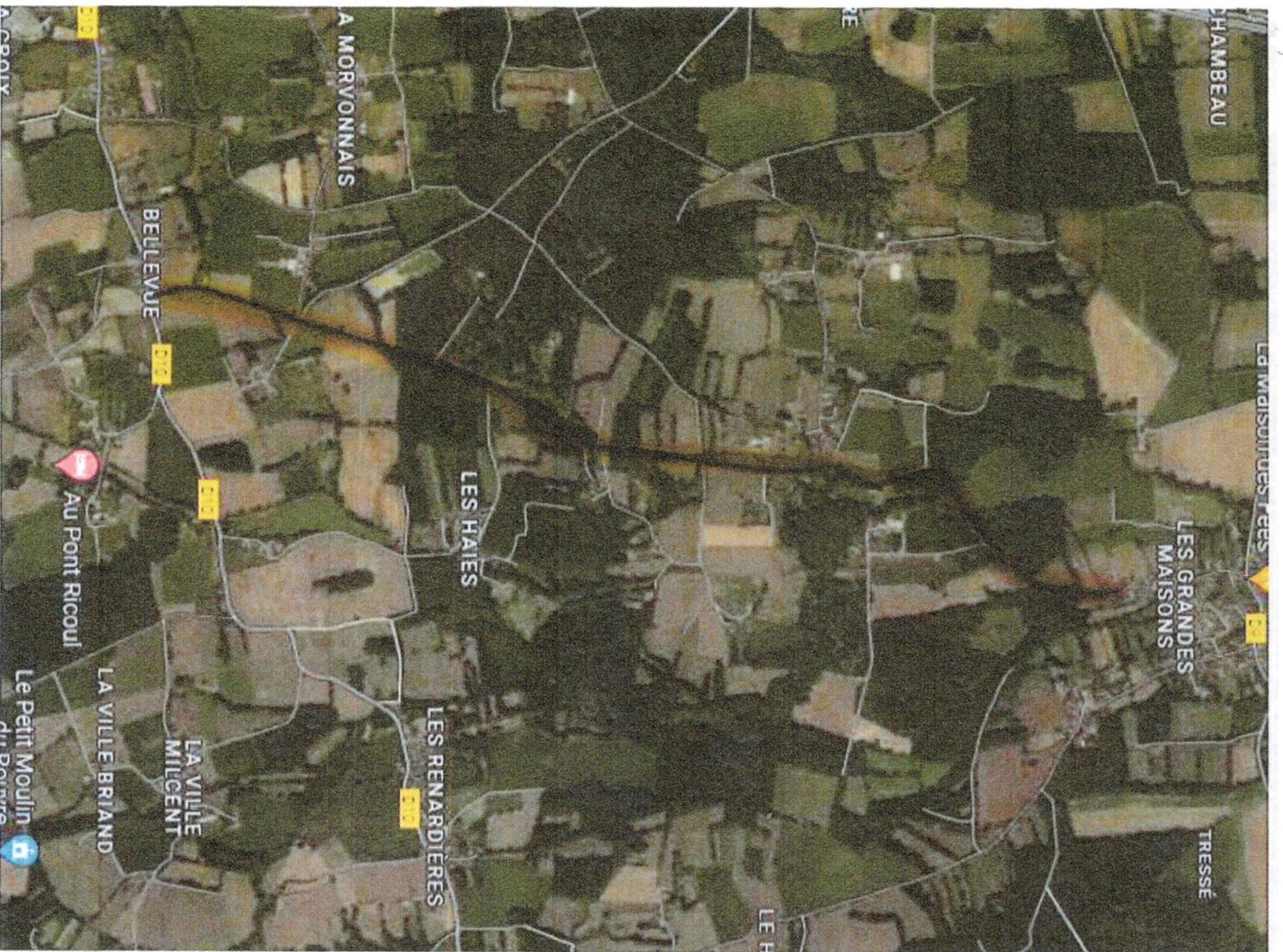
ST-21-2024





Reprise de voirie
" le clos au coq "
" La ville Briand "
" Le petit moulin du Rouvre "

Commune des mil Roc'h
Travaux sur voirie agricole
du 18/03 au 30/03



Reprise de voirie

Du Bourg de Terné

" Les grandes maisons "

" Le Tertre Gury "

" Les Carhaegemets "

" L'Épine "

" L'au de Seiche "

" Le des Repond "

- Commune desm't Roc'h

Travaux sur voirie globale

du 18/03 au 30/04



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : POTIN TP Représenté par : Jean-Luc POTIN
Adresse Numéro : 11 Extension : Nom de la voie : Rue Villouët
Code postal 35120 Localité : BAGUER-PICAN Pays : FRANCE
Téléphone 0299480753 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : potin.tp @ wanadoo.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Du Bourg de Trépassé "Les Grandes Maisons" jusqu'au clos Roland
Code postal Localité : MESNIEU ROCHE et du clos au Gg^e Verte petit Moulin de Fouché

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Repose de borne travaux Mobiles
Date prévue de début des travaux : 18 03 2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 45

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 45 Date de début de réglementation 18 03 2024
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue 3
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

